



OTTER LAKE

Lavage obligatoire des bateaux



Pourquoi laver votre bateau?

La beauté naturelle de la municipalité d'Otter Lake et l'abondance de poissons dans nos lacs en font actuellement une destination de choix. La contamination des lacs par des « espèces envahissantes » détruirait cette distinction.

À moins de 100 km d'ici, les lacs sont déjà contaminés par des espèces envahissantes telles que le myriophylle à épi et la moule zébrée. Les prochains pourraient être les nôtres.

Le lavage des bateaux à l'eau chaude sous pression avant leur mise à l'eau est le meilleur moyen de contrer la propagation d'espèces envahissantes.

Règlement 02-09-2020 relatif au lavage obligatoire des embarcations

Contribuables d'Otter Lake

- Avant de mettre votre bateau à l'eau, vous devez le laver au poste de lavage à l'eau chaude sous pression au 15, ave Palmer.
- Tout d'abord, obtenez une carte magnétique d'exemption de paiement au bureau municipal.
- Attestez que vous avez bien compris le règlement et que vous y adhérez.
- Glissez la carte au kiosque de paiement situé au poste de lavage et lavez votre bateau.
- Le kiosque de paiement émet un « certificat de lavage » et un « reçu ».
- Conservez le « certificat de lavage » sur vous comme preuve et placez le « reçu » à un endroit visible sur le tableau de bord du véhicule utilisé pour transporter le bateau jusqu'au site de mise à l'eau.
- Les contribuables riverains qui laissent leur bateau en permanence sur le même plan d'eau reçoivent une vignette à apposer à l'avant de leur bateau.
- Les bateaux déplacés vers un autre plan d'eau doivent être lavés à nouveau avant d'être mis à l'eau.
- Ne permettez pas à d'autres personnes d'utiliser votre carte magnétique pour laver leur bateau.

Visiteurs à Otter Lake

- Avant de mettre votre bateau à l'eau, vous devez le laver au poste de lavage à l'eau chaude sous pression au 15, ave Palmer.
- Une modique somme est payable au kiosque de paiement pour les embarcations à moteur.
- Une fois l'embarcation lavée, le kiosque émet un « certificat de lavage » et un « reçu ».
- Conservez le « certificat de lavage » sur vous comme preuve et placez le « reçu » à un endroit visible sur le tableau de bord du véhicule utilisé pour transporter le bateau jusqu'au site de mise à l'eau.

Conséquences des lacs contaminés

- Il est impossible d'éliminer les espèces envahissantes des cours d'eau contaminés.
- La baignade peut devenir interdite.
- La population de poissons diminue ou meurt.
- Les propriétés riveraines perdent de la valeur ce qui entraîne une hausse de taxes pour tous.
- Le tourisme diminue, ce qui nuit aux entreprises locales.

Moules zébrées



Myriophylle à épi



Tout le monde

Aidez-nous à protéger nos lacs:

- Parlez aux autres de l'importance du lavage des bateaux.
- Alertez la municipalité si vous savez qu'une personne ne respecte pas le règlement sur le lavage obligatoire des bateaux.
- Souvenez-vous que la protection des cours d'eau où nous jouons et vivons est l'affaire de tous.

Règles de lavage des bateaux

- Retirez l'eau des réservoirs de retenue ou des compartiments qui contiennent de l'eau.
- Assurez-vous d'éliminer toutes traces de plantes collées au bateau, au moteur et à la remorque avec le nettoyeur à haute pression.
- Vous devez aussi laver (sans frais) les embarcations non motorisées (par exemple les planches à pagaie et les canots).
- Les bateaux déplacés vers un autre plan d'eau doivent être lavés à nouveau avant d'être mis à l'eau.

Application du règlement

- Quiconque contrevient au règlement est passible d'une amende.
fr.otterlakequebec.ca/by-laws
- Le poste de lavage et les sites de mise à l'eau des bateaux sont surveillés.

MUNICIPALITÉ D'OTTER LAKE

819-453-7049

Courriel : otter-lake@mrcpontiac.qc.ca

WWW.OTTERLAKEQUEBEC.CA